

Nombre de membres
en exercice :
15

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres présents :
9

Membres excusés
avec procuration
3

Membres excusés
2

Membre absent
1

Séance du 13 juin 2023
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le treize juin de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 9

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Maryse LOUIS, Mme Josiane FORÊT, Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN, M. Fernand THUET, M. Eddie WAESELYNCK

Excusés avec procuration : 3

Mme Catherine MATHIEU-BECHT procuration à Mme Marie ADAM
M. Raphaël SPADARO procuration à M. Eddie WAESELYNCK
M. Mathieu GARÉ procuration à M. Fernand THUET

Excusés : 2

Mme Rachel BAECHTEL
M. Gilbert GOEPFERT

Absente : 1

Mme Dominique SCHNEIDER

POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1^{er} janvier au 31 mars 2023

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

SOUS-PREFECTURE
20 JUIN 2023
DE MULHOUSE

.../...

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM

Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/01/2023 au 31/03/2023)

Fournisseurs	Réalisé
CAISSE INTERCOMM ASSURANCE DEPTS EST	514,00
EDF	36,55
RIXDIS 2 SAS LECLERC	825,00
SAS KELIANIE INTERMARCHE	127,39
	1 502,94

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- **d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1^{er} janvier au 31 mars 2023 pour un montant de 1 502,94 €.**

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 14 juin 2023

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER

SOUS-PREFECTURE
20 JUIN 2023
DE MULHOUSE